

Chapitre 3

LOI DE CRÉDITS POUR 2021-2022 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)

(Sanctionnée le 16 mars 2021)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2022,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 1 857 870 000 \$.

Péréemption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2022.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Entrée en vigueur

6. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2021.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2022

VOTE N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

POSTE N°	OBJET	MONTANT	
1.	Bureau de l'Assemblée législative	28 770 000	\$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	21 330 000	
3.	Finances	102 953 000	
4.	Ressources humaines	28 218 000	
5.	Justice	134 473 000	
6.	Culture et Patrimoine	26 864 000	
7.	Éducation	243 594 000	
8.	Santé	471 117 000	
9.	Environnement	24 709 000	
10.	Services communautaires et gouvernementaux	265 791 000	
11.	Développement économique et Transports	91 796 000	
12.	Services à la famille	161 146 000	
13.	Société d'habitation du Nunavut	219 125 000	
14.	Collège de l'Arctique du Nunavut	37 984 000	
FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN : TOTAL		<u>1 857 870 000</u>	\$
CRÉDITS : TOTAL		<u>1 857 870 000</u>	\$